

Séance
ordinaire 2
avril 2012

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DEUXIÈME (2^{ème})
JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MIL DOUZE (2012) À COMPTER DE
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Vingt-six (26) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi qu'Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, ainsi que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

12.04.156

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur Marcel Dubé, conseiller du district 5. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

12.04.157

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 mars 2012 et de la séance extraordinaire du lundi 19 mars 2012.

4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↪ Comptes réguliers : 206 409,59 \$

↪ Comptes pré-autorisés : 828 561,11 \$

ADMINISTRATION

5. Motion de félicitations à madame Sonia Marquis.

6. Motion de félicitations à l'endroit d'Alicia Dubé-Lévesque.

7. Approbation d'un protocole d'entente entre le Carrefour de la Littérature, des Arts et de la Culture (CLAC) et la Ville de Mont-Joli.

8. Approbation d'une entente de services professionnels avec Me Marion Pelletier, avocat.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. Autorisation de renouvellement d'adhésion à la Fédération des Villages-relais du Québec pour 2012.

10. Autorisation de participation à une rencontre du Réseau Villes et Villages en santé.

FINANCES

11. Dépôt des résultats de la tenue de registre relative au règlement 2012-1280 décrétant des dépenses relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 150 000 \$.

12. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques.

13. Recours à des mesures d'allégement dans le dossier du régime de retraite de la Ville de Mont-Joli.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

14. Approbation du tracé pour « Le Tour de la relève internationale de Rimouski ».

15. Autorisation de renouvellement des frais d'adhésion 2012-2013 à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent.

16. Autorisation de présentation d'une conférence pour la Journée mondiale du livre.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Autorisation d'embauche d'un stagiaire au service de sécurité incendie.

18. Adoption du règlement 2012-1283 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

19. Désignation d'un répondant en sécurité publique.

TRAVAUX PUBLICS

20. Demande d'aide financière au programme d'infrastructures Québec-Municipalités dans le projet conjoint St-Joseph / Mont-Joli.
21. Autorisation de dépôt du « Bilan sommaire de l'usage de l'eau potable » de la Ville de Mont-Joli dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable.
22. Ratification d'un mandat de services professionnels à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre, pour des opérations cadastrales sur des terrains du parc industriel Pierre De Bané.
23. Adjudication d'un mandat à « Éco-l'eau » pour la division eau du service des travaux publics.

AFFAIRES NOUVELLES

24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

12.04.158

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 MARS 2012 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 19 MARS 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances des lundis 5 et 19 mars 2012;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 mars 2012 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 19 mars 2012 en sa forme et teneur;

12.04.159

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- ↪ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 271 936,47 \$;
- ↪ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 591 134,56 \$.

ADMINISTRATION

12.04.160 MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME SONIA MARQUIS

Le conseil désire féliciter madame Sonia Marquis pour le magnifique résultat obtenu par la réalisation d'importants travaux de rénovation à son entreprise. Le choix des couleurs, des matériaux ainsi que l'ensemble du design confèrent un nouveau style qui améliore l'allure extérieure de son établissement et, par conséquent, insuffle une forte dose de dynamisme à l'entourage.

Cet investissement témoigne du respect que porte cette femme d'affaires à sa fidèle clientèle de même que de la confiance qu'elle manifeste en l'avenir de Mont-Joli. Madame Marquis perpétue la réputation enviable de la famille Marquis.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de madame Sonia Marquis pour les travaux apportés à son commerce du boulevard Jacques-Cartier. Nous sommes ravis de lui remettre une reproduction de la fresque « Les Bâisseurs ».

12.04.161 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ENDROIT D'ALICIA DUBÉ-LÉVESQUE

En décembre et janvier derniers, le Réseau Biblio organisait un concours de monstres pour les jeunes dans l'ensemble du Bas-St-Laurent. Plus de 1 000 enfants ont répondu à l'invitation en créant leur propre version et en réalisant un dessin illustrant. Le comité de sélection, sur la base de critères rigoureux, retenait trente (30) œuvres dont celui d'une mont-jolienne, Alicia Dubé-Lévesque, qui fréquente la classe de 4^{ème} année de madame France Desormiers à l'École Norjoli. De petites cartes mettant en vedette les monstres retenus circuleront bientôt au Club de lecture.

Afin de souligner la sélection de l'œuvre d'une jeune fille de chez nous parmi plus de 1 000 candidats et candidates de partout au Québec, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de mademoiselle Alicia Dubé-Lévesque. De plus, le conseil autorise le maire, Jean Bélanger, à remettre à Alicia un abonnement d'un an à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

12.04.162 APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CARREFOUR DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DE LA CULTURE (CLAC) ET LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'approuver le protocole d'entente liant le Carrefour de la Littérature, des Arts et de la Culture (CLAC) et la Ville de Mont-Joli. Cette entente a pour objectif principal d'assurer davantage de stabilité à cet organisme de diffusion culturelle par le versement sur une période de trois (3) ans du financement accordé par la Ville de Mont-Joli. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville ledit protocole d'entente.

12.04.163 APPROBATION D'UNE ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC ME MARION PELLETIER, AVOCAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit recourir aux services d'un conseiller juridique dans le cadre de différents projets;

CONSIDÉRANT la compétence éprouvée de Me Marion Pelletier, avocat, ainsi que la relation de confiance développée au cours des dernières années entre Me Pelletier, le conseil et l'équipe de direction;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de services professionnels pour consultations générales avec Me Marion Pelletier, avocat, et ce, au coût de 4 200 \$ plus les taxes pour l'année 2012, somme payable en quatre (4) versements. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12.04.164 AUTORISATION DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC POUR 2012

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 1 586 \$, taxes nettes, à titre d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Fédération des Villages-relais du Québec pour l'année 2012. Ladite fédération agit comme interlocutrice des membres du réseau face au Ministère des Transports du Québec (MTQ).

12.04.165 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE RENCONTRE DU RÉSEAU VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Villes et Villages en santé organise une journée de réflexion, d'échanges et de réseautage le vendredi 27 avril 2012 à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli fait partie de ce réseau et qu'il est pertinent de participer à cette activité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser mesdames Kédina Fleury-Samson, conseillère, ainsi que Josée Levesque, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de même que monsieur Joël Harrisson, directeur général, à prendre part à la rencontre du Réseau Villes et Villages en santé le vendredi 27 avril 2012 à Rivière-du-Loup. Le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 40 \$ par personne ainsi que de ceux de déplacement.

FINANCES

12.04.166 DÉPÔT DES RÉSULTATS DE LA TENUE DE REGISTRE RELATIVE AU RÈGLEMENT 2012-1280 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des résultats de la tenue de registre du mardi 20 mars 2012 concernant l'adoption du règlement 2012-1280 décrétant des dépenses relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 150 000 \$. Aucune signature n'ayant été recueillie, ledit règlement est réputé adopté.

12.04.167

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications gère un programme de soutien financier pour le développement des collections des bibliothèques publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite présenter une demande afin d'améliorer la collection disponible à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques et d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ladite demande.

12.04.168

RECOURS À DES MESURES D'ALLÈGEMENT DANS LE DOSSIER DU RÉGIME DE RETRAITE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli, « l'Employeur », avise le comité de retraite qu'il se prévaudra des mesures d'allégement visant à réduire les cotisations requises pour les années 2012 et 2013. Ces mesures permettent de diminuer des deux tiers (2/3) les sommes versées au régime de retraite, et ce, dans le cadre du déficit de capitalisation.

12.04.169

AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE le Comité des dons de la Ville de Mont-Joli a reçu de nombreuses demandes d'aide financière qu'il a analysées avant de transmettre des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Clac Le jeudi 26 avril 2012	Vin d'honneur	100\$
Club Les Espadon	Campagne de financement	150 \$
Maison Des familles Le dimanche 20 mai 2012	Fête des familles	Prêt du Stade du Centenaire
Concours Entrepreneuriat 2012 CLD, SADC et Emploi Québec	Contribution	320 \$
Chevaliers Colomb Le dimanche 8 avril 2012	Déjeuner au profit Corporation du cimetière	10 billets/7 \$= 70\$
Club Richelieu Le samedi 12 mai 2012	« Bien cuit » Nelson Campion	6 billets/40 \$= 240 \$

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.04.170 APPROBATION DU TRACÉ POUR « LE TOUR DE LA RELÈVE INTERNATIONALE DE RIMOUSKI »

CONSIDÉRANT QUE la 3^{ème} édition du « Tour de la relève internationale de Rimouski » sera présentée du 11 au 15 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette course cycliste d'envergure se déroule selon une exigeante formule de six (6) courses en quatre (4) jours et qu'il s'agit de la seule épreuve en Amérique incluant une catégorie juniors femmes;

CONSIDÉRANT les retombées de la présence de plus de 200 athlètes de 15 à 18 ans parmi les meilleurs représentants de nombreux pays et provinces en plus d'une centaine d'accompagnateurs, du personnel des différentes Fédérations cyclistes et des journalistes nationaux et internationaux;

CONSIDÉRANT QUE l'événement prévoit pour sa troisième (3^e) étape un départ du Stade du Centenaire de Mont-Joli le vendredi 13 juillet entre 9 heures et 9 heures 15, pour les hommes, et entre 13 heures et 13 heures 15, pour les femmes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour les membres du conseil d'approuver le tracé de ladite course à l'intérieur des limites de la Ville;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil permette aux organisateurs de la 3^{ème} édition du « Tour de la relève internationale de Rimouski » d'emprunter le tracé suivant pour sa troisième (3^e) étape :

- L'avenue Ross, la rue des Commissaires et l'avenue Sanatorium.

12.04.171 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DES FRAIS D'ADHÉSION 2012-2013 À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Unité régionale de loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent (URLS-BSL) pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 au montant de 400 \$.

12.04.172 AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE CONFÉRENCE POUR LA JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale du livre aura lieu le lundi 23 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire offre à chacune des éditions de cet événement de sensibilisation à la lecture une activité destinée au grand public;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une conférence de monsieur Samuel Côté, l'auteur du livre « Méfis Maritime », portant sur le documentaire « Le NCSM Nipigon : Le sabotage oublié ». L'activité aura lieu à la Salle Rotary de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers à 19 heures. Le conseil approuve le versement d'un cachet de 250 \$ à Monsieur Côté. À noter que le service touche une subvention de 200 \$ pour la présentation de cette activité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.04.173 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Antoine Rioux-Pigeon à titre de stagiaire en sécurité incendie pour la période du 4 avril au 22 juin 2012. Monsieur Rioux-Pigeon fait partie d'un programme d'alternance travail-étude vers des métiers semi-spécialisés supervisé par la Commission scolaire des Phares. Ses tâches seront divisées dans 3 volets soient le lavage de véhicules, l'entretien ménager de la caserne et certaines tâches d'adjoint de bureau.

Il sera présent tous les mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 15h30. La Commission scolaire assume tous les frais de CSST et d'assurance responsabilité. Monsieur Rioux-Pigeon sera jumelé à M. Richard Ducasse comme mentor pour le travail en caserne. Mme Lise Bossé supervisera le volet « bureau ».

12.04.174 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-1283 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par le conseiller Jean-Pierre Labonté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2012;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon d'adopter le règlement 2012-1283 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

12.04.175 DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec (SQ), poste de La Mitis, demande aux municipalités de la MRC de désigner un membre de leur conseil à titre de répondant en matière de sécurité publique;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de désigner le conseiller Marcel Dubé à titre de répondant de la Ville de Mont-Joli en matière de sécurité publique. Le conseil convient également de nommer le conseiller Jean-Pierre Labonté substitut à ce poste.

TRAVAUX PUBLICS

12.04.176 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS DANS LE PROJET CONJOINT ST-JOSEPH / MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage et la Ville de Mont-Joli réalisent conjointement un projet consistant principalement à la mise en place de nouvelles infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire sur la Route 132 et la rues de la Rivière ainsi que le parachèvement de travaux sur l'avenue Des Fusiliers et le boulevard Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le projet a initialement été présenté dans le cadre du programme FIMR (Fonds sur l'infrastructure municipale rurale) en février 2006 puis accepté (Dossier n° 610197);

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés dans le cadre du programme FIMR doivent être terminés au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du présent projet ne seront pas terminés au 31 mars 2012 mais que leur fin est plutôt prévue en août 2012;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli autorise la Municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage, agissant à titre de Maître de l'ouvrage, à présenter une demande d'aide financière commune au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités, pour la partie du projet n'ayant pas été réalisée au 31 mars 2012;
- **QUE** Roche ltée, Groupe-conseil, soit mandaté pour préparer et présenter la demande d'aide financière au Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités;
- **QUE** la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

12.04.177 AUTORISATION DE DÉPÔT DU « BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE » DE LA VILLE DE MONT-JOLI DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le dépôt au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) du « Bilan sommaire de l'usage de l'eau potable » de la Ville de Mont-Joli. Ce document comprend notamment un état de la situation, un plan d'action visant l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation ainsi qu'un échéancier de réalisation de ces initiatives.

12.04.178 RATIFICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR GÉOMÈTRE, POUR DES OPÉRATIONS CADASTRALES SUR DES TERRAINS DU PARC INDUSTRIEL PIERRE DE BANÉ

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de ratifier le mandat de services professionnels accordé à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre, pour des opérations cadastrales touchant des terrains du parc industriel Pierre De Bané. Le tarif convenu est 850 \$ pour le premier (1^{er}) lot et de 200 \$ pour les suivants. Le mandat porte sur cinq (5) parcelles représentant un coût de 1 650 \$ plus les taxes. De plus, des frais de cadastre non taxables de 200 \$ s'appliquent.

12.04.179 ADJUDICATION D'UN MANDAT À « ÉCO-L'EAU » POUR LA DIVISION EAU DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement temporaire d'un opérateur à l'usine de traitement de l'eau en raison de l'absence d'un employé actuellement en congé de maladie;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Éco-l'eau », service technique de traitement des eaux, a déposé une proposition quant à la fourniture d'un opérateur jusqu'au 30 avril 2012 avec possibilité de prolongation si la situation l'exige;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche d'un opérateur pour l'usine d'eau potable de la Ville selon les modalités précisées à l'offre de services déposée le 2 avril 2012 par la firme « Éco-l'eau » au tarif horaire de 38 \$ en plus des frais de déplacement à partir de Rimouski, et ce, jusqu'au 30 avril 2012.

12.04.180 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun item n'a été traité.

12.04.181 PÉRIODE DES QUESTIONS

Monsieur Laurent Lajoie demande en quoi consiste le mandat accordé à Me Marion Pelletier.

Monsieur Joël Harrisson, directeur général, explique qu'il s'agit d'une entente par laquelle, en retour d'un montant forfaitaire, Me Pelletier est disponible afin de valider divers éléments d'ordre légal dans les différents dossiers traités par la Ville. Les échanges se font par voie téléphonique. Il ajoute que de nombreuses municipalités disposent de ce genre de service.

Monsieur Lajoie demande si Me Pelletier est bien le procureur de monsieur Bélanger dans le litige l'opposant à la DGE.

Monsieur le maire confirme que c'est bien le cas.

Monsieur Lajoie cite de nombreux articles tirés du Journal L'Information portant sur le dossier du Château Landry. Il fait valoir que la Ville prétendait que l'achat de l'édifice n'impliquerait qu'une faible participation financière des contribuables en vertu des contributions de la Caisse Desjardins et du Club Rotary. Monsieur Lajoie revient à la charge alléguant que les sommes consenties ont plutôt été destinées à la rénovation du bâtiment ce qui signifie que les contribuables en ont assumé l'acquisition.

Monsieur Yves Sénéchal, greffier, cite un extrait du journal Le Murmure de février 2011 où la Ville explique avoir procédé ainsi avec l'accord des donateurs.

Monsieur Lajoie cite un passage d'une lettre de monsieur Mario Cardinal du comité de surveillance de Desjardins, passage indiquant que la Caisse décrétrait un moratoire sur le versement des sommes promises.

Monsieur le maire indique que la Ville n'a jamais été avisée de cette décision et n'a pas reçu ladite lettre.

Monsieur Martin Bernard accuse le maire et l'ensemble du conseil d'avoir induit la population en erreur.

Monsieur Bernard reproche à la Ville l'absence de relève l'obligeant à recourir aux services de la firme Éco-l'eau pour combler l'absence d'un opérateur à l'usine de traitement.

Monsieur Léo Caron, directeur des ressources humaines, explique que les normes gouvernementales exigent une accréditation pour accomplir cette tâche. Il dresse un portrait du contexte particulier prévalant dans ce dossier.

La suite de la période des questions porte sur le dossier de la fluoration de l'eau potable. Madame Diane Arsenault parle du sondage commandé par la Direction de la santé publique, madame Lucienne Dubé demande quel avantage la Ville retire de la fluoration et veut connaître le fournisseur du fluor, monsieur René Arsenault affirme que le fluor est importé de Chine et contient du poison, il ajoute qu'Hitler en distribuait dans les camps de

concentration pour rendre les prisonniers plus dociles, monsieur Laurent Lajoie demande par qui sera signé le protocole d'entente entre le Ministère et la Ville établissant la responsabilité légale du gouvernement. Il veut savoir si un décret sera ensuite publié afin que le tout ait valeur légale. Le maire Bélanger répond que ledit protocole n'est toujours pas signé et que ce sera vraisemblablement monsieur Jacques Cotton, du cabinet du ministre, qui le signera.

Monsieur Raynald Michaud dépose une lettre demandant la démission du maire, monsieur Jean Bélanger, ainsi que du conseiller du district 5, monsieur Marcel Dubé, sur la base des valeurs contenues au Code d'éthique et de déontologie des élus. Monsieur Michaud évoque le lieu de résidence des deux (2) élus pour justifier sa requête.

12.04.182

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h34, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier